

mes yeux furent alors témoins d'un bien autre spectacle.

On ne renverse pas impunément une monarchie consacrée par douze siècles d'existence. Après la chute du trône, au 10 août 1792, la division ne tarda pas à se mettre entre les partisans de la république; la modération des uns et l'exaltation des autres devinrent pour tous des motifs d'accusations réciproques. En proie aux passions les plus vives, dominés surtout par un orgueil excessif, aucun des pouvoirs constitués n'eut la force de se maintenir dans les limites assignées par la loi, et la plus horrible anarchie vint épouvanter la France et l'Europe.

Dès le 10 août 1792, les autorités constituées à Lyon cessèrent de s'entendre. La municipalité et le conseil général de la commune formèrent un parti; le conseil général du département, l'administration du district de la ville et celle du district de la campagne en formèrent un autre; les actes arbitraires du premier autorisèrent bientôt la résistance peut-être illégale du second.

Le 26 mai 1793, les quatre représentants du peuple envoyés par la Convention nationale près l'armée des Alpes, se disposaient à partir de Chambéry pour aller visiter les camps et les cantonnements des troupes françaises dans la Tarentaise et dans la Maurienne; ils étaient prêts à monter en voiture, lorsqu'ils reçoivent de Lyon deux dépêches, l'une venant du commissaire ordonnateur des guerres Duchambon, l'autre du conseil général de la Commune. La première leur annonçait le pillage d'un magasin de *beurre fondu*, destiné à l'approvisionnement des places de guerre; la seconde leur mandait que les *aristocrates* étaient sur le point d'en venir aux mains avec les *patriotes*, et que la *contre-révolution* allait éclater à Lyon.

Cette dépêche du conseil général de la Commune, datée du 25 mai 1793, était on ne peut plus méchamment calomnieuse. Le nombre des aristocrates proprement dits, ou, si l'on veut,